



**AVIS DE COMPÉTITION
JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX 2023 - MAURICIE**

**PRÉSENTÉ PAR
PATINAGE MAURICIE
CPA TROIS-RIVIÈRES OUEST**

**DU : 21 JANVIER 2023
AU : 22 JANVIER 2023**

SANCTION : MA-JDQ-22-209

Sanctionnée par Patinage Québec

Détail de la sanction – JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX 2023

PATINAGE MAURICIE ET LE CPA TROIS-RIVIÈRES OUEST ANNONCENT LA TENUE DES JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX 2023 – MAURICIE

Dates : 21 janvier au 22 janvier 2023

Les concurrents doivent être des adhérents en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans la région : MAURICIE.

Gestionnaire de compétition : Josée Gariépy
Courriel : jos_gariepy@hotmail.com

Président(e) comité organisateur : Caroline Doucet et Cathy Morin

Représentant(e) technique : Jacques Boisvert

Spécialiste de données en chef : Jessie Côté

Spécialiste de données informatiques : Claudine Hébert

PATINAGE QUÉBEC **N° DE SANCTION : CPA Trois-Rivières Ouest-JDQ-22-209**

NOM DES HÔTES : PATINAGE MAURICIE ET CPA TROIS-RIVIÈRES OUEST

SITE INTERNET : patinagemauricie.com

COURRIEL : jos_gariepy@hotmail.com

La compétition est régie par les règlements de Patinage Canada.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

EN CONTEXTE PANDÉMIQUE DEPUIS LE MARS 2020, PATINAGE QUÉBEC ET/OU Jeux du Québec Régionaux 2023 - Région Mauricie DEVANT SUIVRE LES RECOMMANDATIONS DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC, EST EN DROIT DE MODIFIER OU D'ANNULER L'ÉVÉNEMENT EN TOUT TEMPS.

1. Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE 1

Aréna Jérôme-Cotnoir
5225, rue de Courcelette,
Trois-Rivières (Qc) G8Y 4L4

2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de Glace 1 : **85 x 185**

3. Accidents et Responsabilité

Patinage Canada, Patinage Québec, la région hôte et CPA Trois-Rivières Ouest et l'équipe de bénévoles n'assument aucune responsabilité pour les dommages les blessures ou risque de contamination de la COVID 19 que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à cet événement, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs sont réputés avoir accepté d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition.

4. Comportement des participants

Les participants sont tenus de respecter les directives des officiels chargés de la compétition.

Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inappropriée à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des officiels, peut être suspendu et exclu de toute compétition subséquente

5. Restrictions

« Les participants doivent posséder une adresse permanente au Québec. Seuls les participants affiliés et reconnus comme tels par Patinage Québec peuvent participer à la Finale des Jeux du Québec. » »Extrait [des Normes d'opération des Jeux du Québec PF3 – Admissibilité et inscription des participants.](#)

6. Inscription

Type d'inscription : Internet

Internet : Un formulaire en ligne dûment complété doit être soumis pour chaque patineur désirant s'inscrire à cette activité.

Aussi, les équipes devront remplir le formulaire en ligne prévus à cette fin.

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

Lien Internet pour inscription en ligne : patinagemauricie.com

Date limite : 19 décembre 2022, 23h59

7. Mode(s) de paiement :

- ✓ ; Carte Crédit ;
- ✓ Transfert bancaire via courriel ;
 - Courriel : acpamcompetition@gmail.com

Aucun paiement après le 19 décembre 2022, 23h59 ne sera accepté.

Les droits d'inscription ne seront remboursés que si l'événement n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite d'inscription.

Frais administratifs de 10\$ seront retenus si retrait avant la date limite d'inscription.

Aucun remboursement après la date limite d'inscription.

8. Frais d'inscriptions

100.00\$ par événement CPC ([Calcul des points cumulatifs](#)) en simple;

50\$ par événement CPC en couple/danse, par partenaire

9. Date limite des tests

La date limite des tests est le **1^{er} janvier** qui précède la compétition.

10. Système de notation

- Le système de calcul de points cumulatifs (**CPC**) est utilisé pour les épreuves jugées en CPC.

11. Musique

Chaque patineur ou couple de patineurs devra fournir **deux (2) CD** lors de l'enregistrement, au moins une (1) heure avant le début de son épreuve.

Norme pour les CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio).
- (3) Le nom du concurrent, de la concurrente suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.
- (5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos disques et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture.

12. Accréditation des participants

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD ainsi que la feuille de contenu de programme.

13. Accréditation des entraîneurs

Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions.

Scénario 1 : Veuillez prendre note qu'afin de recevoir **une accréditation sans frais** aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter la carte de Patinage Québec **valide**
 - **Et** toutes les dates complémentaires sur la carte doivent également être valides (ex : premiers soins, vérification judiciaire, etc.)

Scénario 2 : Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors **payer 15 \$ pour recevoir une accréditation** (pour la durée de la compétition) dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec valide, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont plus valides :
 - Vous devez avoir en main les preuves de mises à jour
- Vous avez une carte de Patinage Québec non valide :
 - Vous avez en main la preuve d'adhésion à Patinage Canada pour l'année en cours (les dates complémentaires doivent être valides)
 - Dans le cas où les dates complémentaires ne sont pas valides, vous devez avoir en main les preuves de mise à jour.
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
 - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
 - Certificat des premiers soins valide

- Certificat de vérification judiciaire
- Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
- Certificat « Code d'éthique »
- **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnés.

Scénario 3 : Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, vous **ne serez pas accrédité** et devrez alors **vous faire remplacer** auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

- **Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.**

Nombre d'entraîneurs avec l'athlète

Un entraîneur par concurrente/concurrent/équipe sera accrédité. **Une personne seulement, choisie par le patineur, la patineuse, le couple ou l'équipe, sera admise au niveau de la glace.**

Lors de l'accréditation

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

Un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 15 \$ a été fait (preuves fournies).

Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

14. Frais d'admission

12 ans et Plus : 5,00\$

6 à 11 ans : 2,00\$

Plus de 65 ans : 5,00\$

5 ans et moins : Gratuit\$

Les patineurs auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation.

15. Chaperons

Aucun accompagnateur ne sera autorisé dans la chambre des patineurs.

16. Prix

a) Volet épreuve CPC

Des médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 participants à une épreuve, ces patineurs recevront une médaille. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul participant, le patineur recevra une médaille.

17. Trophée perpétuel

Aucun trophée ne sera remis.

18. Horaire de la compétition

Un horaire provisoire sera disponible sur le site internet après la date limite des inscriptions.

19. Formation des groupes

Un seul groupe par catégorie.

20. Vidéo

Disponible sur place

21. Photo

Non disponibles

22. Restaurants

Casse-croûte ouvert sur place

23. COVID-19

Des mesures spécifiques seront envoyées aux participants, le cas échéant, suite à leur inscription.

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS.

Tout règlement ou communication que l'UIP ainsi que le gouvernement du Québec publieraient durant les prochains mois pourrait entraîner des modifications à l'annonce de la Finale régionale des Jeux du Québec 2023.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX et

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

A. CATÉGORIES DE PATINAGE COMPÉTITIF

La trousse de préparation aux compétitions du Québec, les [Exigences de programme de patinage](#) de chaque discipline de Patinage Canada, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements doivent être consultés pour chaque compétition. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie

NOVICE DAMES (A) ET MESSIEURS (D)

Test requis : Avoir réussi le test Or de style libre.
Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 17 ans avant le 1er juillet précédant l'évènement.
Avoir atteint 12 ans au 15 février qui précède la compétition
Identification : Être identifié « Espoir » au 3 février 2023

Programme libre en musique : **A Dames** 3 minutes et 30 secondes +/- 10 sec.
 D Messieurs 3 minutes et 30 secondes +/- 10 sec.

PRÉ-NOVICE DAMES (B) ET MESSIEURS (E)

Test requis : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 16 ans avant le 1er juillet précédant l'évènement.
Avoir atteint 12 ans au 15 février qui précède la compétition
Identification : Être identifié « Espoir » au 3 février 2023

Programme libre en musique : **B Dames** 3 minutes +/- 10 sec.
 E Messieurs 3 minutes +/- 10 sec.

JUVÉNILÉ DAMES (C) ET MESSIEURS (F)

Test requis : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 14 ans avant le 1er juillet précédant l'évènement.
Avoir atteint 12 ans au 15 février qui précède la compétition
Identification : Être identifié « Espoir » au 3 février 2023

Programme libre en musique : **C Dames** 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes
 F Messieurs 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes

JUVÉNILÉ COUPLE (G)

- Test requis : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
- Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 16 ans avant le 1er juillet précédant l'évènement.
- Identification : Avoir atteint 12 ans au 15 février qui précède la compétition
Être identifié « Espoir » au 3 février 2023
- Programme libre en musique : **G Couple** 2 minutes 30 secondes +/- 10 sec.

JUVÉNILÉ DANSE (H)

- Test requis : Avoir réussi le test complet STAR 4-5 (Junior Bronze) de danse ou un test de danse de niveau supérieur.
- Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
- Identification : Avoir atteint 12 ans au 15 février qui précède la compétition
Être identifié « Espoir » au 3 février 2023
- Danses Libre : **H Danse** Une danse libre d'une durée de 2 minutes +/- 10 sec.

B. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION

Athlètes

- Maximum: 8 entrées (10 athlètes)
Maximum de 3 entrées par catégorie par région
Minimum : 1 entrée

Entraîneur – accompagnateurs pour les catégories de patinage compétitif

- Maximum entraîneur : 3 entraîneurs
Minimum entraîneur : 1 entraîneur
Accompagnateur : 0 accompagnateur si 3 entraîneurs, 1 accompagnateur si 2 entraîneurs ou 2 accompagnateurs si 1 entraîneur

C. SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

Tout entraîneur de l'équipe régionale doit être certifié Entraîneur Régional, être membre en règle de Patinage Canada et être **détenteur de la carte photo d'entraîneur professionnel à jour émise par Patinage Québec.**

Tout entraîneur personnel d'un athlète participant aux Jeux du Québec a accès, près de la patinoire (pas d'accès aux chambres) et doit satisfaire aux exigences susmentionnées.

D. PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION

Immédiatement après que l'horaire de la compétition régionale soit complété, le représentant technique détermine la composition de l'équipe régionale de la façon suivante:

- a) La première place (ou en cas de désistement*, la deuxième place seulement) des 8 catégories de la finale régionale des Jeux du Québec. S'il y a seulement une inscription, le patineur et/ou patineuse devra faire une démonstration s'il (elle) veut être admissible à la Finale des Jeux du Québec.
- b) Dans le cas de non-participation dans une ou plusieurs catégories à la finale régionale, l'équipe sera complétée par:
 - 1) les deuxièmes places des catégories A, B, C, D, E, F, G, H, dans l'ordre jusqu'à ce que l'équipe soit complétée avec un maximum de trois entrées par catégorie;
 - 2) en cas d'égalité à l'intérieur du paragraphe précédent et à l'intérieur d'une catégorie, les patineurs patineront à nouveau dans la même journée.

*En cas de désistement, obtenir une confirmation écrite de l'athlète (tuteur) et son entraîneur.

Toute exception à quelque règlement ci-haut mentionné doit faire l'objet d'une entente tripartite écrite entre la fédération sportive de régie provinciale, le Comité organisateur et **PATINAGE QUÉBEC**.

E. ADMISSIBILITÉ

Les concurrents doivent respecter les exigences en matière de tests.

La date limite pour les tests est le 1er janvier précédent la compétition.

Tous les athlètes sont identifiés espoir au minimum mais pas excellence conformément à la politique-22 de Patinage Québec.

F. LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Club d'appartenance.

SPÉCIFICATION JUVÉNILE COUPLE ET JUVÉNILE DANSE

Dans le cas des patineurs Juvénile Couple ou Juvénile Danse dont les clubs d'appartenance sont de régions différentes, le couple doit choisir la région où il veut concourir et il doit avertir l'autre région de son choix dès leur inscription à la finale régionale en décembre 2022. Si un patineur désire concourir dans plus d'une discipline, il peut le faire **seulement s'il représente la même région dans toutes les disciplines**. Toutes les catégories doivent être celles de la finale provinciale exclusivement.

G. FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Compétition en simple 6 catégories.

Compétition en couple et en danse 2 catégories.

H. SURCLASSEMENT

Aucun.

I. SUBSTITUTION (PF - 6)

Le chef de mission devra faire une demande de substitution des athlètes et entraîneurs par courriel à **SPORTS QUÉBEC** et **PATINAGE QUÉBEC** *avant minuit la journée précédent l'arrivée des participants à chaque bloc.*

Les substitutions avant la date limite d'inscription à **SPORTS QUÉBEC** et **PATINAGE QUÉBEC** doivent se faire en continuant de compléter l'équipe comme s'il y avait une non-participation dans cette catégorie selon les règles établies au paragraphe D).

Les substitutions après la date limite d'inscription à **SPORT QUÉBEC** et **PATINAGE QUÉBEC** doivent se faire dans la même catégorie.

S'il est impossible de faire la substitution dans la même catégorie, la substitution peut se faire en continuant de compléter l'équipe selon les règles établies au paragraphe D).

J. EXCLUSION

Aucune exclusion.